



PROCES-VERBAL DE VISITE DE SITE ET DE LA REUNION PREPARATOIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 16 septembre, a eu lieu dans la commune de Ouinhi, la visite de sites des différentes infrastructures (pistes, bas-fond) à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement de 400 ha d'un périmètre irrigué à maîtrise totale à vocation principale « Jeunes Entrepreneurs Agricoles » à Ahogo.

Selon les dispositions de la clause 7.1 de la Section 1, Instructions aux Soumissionnaires, du Dossier d'Appel d'Offres (DAOI) n°050/22/APIEX-PR/PACOFIDE/DO/RC/PRMP/SPM/SA du 08 août 2022 relatif au marché cité en objet, il est recommandé aux potentiels soumissionnaires de visiter et d'examiner les sites des travaux et ses environs, et d'obtenir par eux-mêmes, sous leurs propres responsabilités, toutes les informations pouvant être nécessaires pour préparer les Offres et conclure un Contrat pour la réalisation des Travaux.

Le Projet a conduit la visite des sites avec des arrêts à certains points critiques à enjeux spécifiquement environnemental, social ou technique conformément au planning préétabli.

A l'issue de cette visite, les représentants des soumissionnaires ont pris connaissance de l'état des infrastructures à aménager en vue de faire des offres conséquentes.

La visite de site est suivie d'une réunion préparatoire à la mairie de Ouinhi, en présence du Maire de la Commune. L'objet de la réunion est d'éclaircir tout

point et de répondre à toutes questions qui pourraient être soulevées à ce stade.

A l'entame de la réunion préparatoire, les participants ont d'abord reçu un bref aperçu sur l'étendue des travaux à réaliser.

Quelques préoccupations ont été soulevées par les potentiels soumissionnaires. Les questions et réponses formulées lors de cette séance portent essentiellement sur les points suivants :

- (i) Est-ce qu'il est prévu un système de filtration au niveau de la station de Pompage ?

Réponse : Oui, un système de filtration est intégré de la station de Pompage.

- (ii) Quelle est la source d'énergie pour mettre en place le système de pompage ?

Réponse : Lors des études, il est prévu une extension de l'énergie électrique vers le village Ahogon sur 5 kw pour faire fonctionner la station de pompage. Il est prévu également un groupe électrogène.

- (iii) Est-ce qu'il y a l'inventaire des cultures sur le périmètre ?

Réponse : Sur le périmètre tout a été inventorié (Maïs, du coton, soja, Niébé, manguier etc). Les cultures annuelles seront récoltées avant le démarrage des travaux, les cultures pérennes seront dédommagées ;

- (iv) Est-ce qu'une attestation financière peut être délivrée par une institution financière située en dehors du pays du Maître de l'Ouvrage ?

Réponse : Si une garantie ou une attestation est émise par une institution financière située en dehors du pays du Maître de l'Ouvrage, l'institution financière émettrice devra avoir une institution financière correspondante dans le pays du Maître de l'Ouvrage afin d'en permettre l'exécution, le cas échéant, à moins que le Maître de l'Ouvrage n'ait donné son accord par

écrit, avant le dépôt de l'Offre, pour qu'une institution financière correspondante dans le pays du Maître de l'Ouvrage ne soit pas requise.

(v) Quelle est la profondeur de l'eau ?

Réponse : La profondeur de l'eau est de 7 mètres

Dans sa présentation, les représentants de PACOFIDE ont insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'approprier l'ensemble des dispositions de l'offre pour se donner les meilleures chances de réussite.

La Séance a été clôturée par la séance des questions/réponses à 15h43.

Ont signé

Voir la liste de présence des participants est jointe en annexe 1.

ANNEXE N°1 :

Liste de présence des participants